



Mouvement de terrain

DICO : Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

À Caluire et Cuire...

...les principaux phénomènes d'instabilité naturelle rencontrés sur la commune concernent essentiellement les secteurs des Balmes (rebords de plateau), où les mouvements les plus notables se sont produits sur le versant oriental, notamment la Balme de Saint-Clair, qui fait l'objet d'une surveillance régulière. La commune est relativement concernée par ce risque, les zones instables représentant un quart de sa surface totale.

Prévention et protection

En cas de glissement de terrain, des arrêtés d'interdiction d'habiter peuvent être pris par le maire. Dans ce cas, les personnes concernées sont évacuées de leurs habitations et des relogements de secours sont organisés. Lorsque des zones instables sont repérées, elles sont répertoriées sur le PLU (plan local d'urbanisme) et sont réglementées. Si elles sont classées constructibles, des études géotechniques sont nécessaires pour l'obtention du permis de construire.

Les bons réflexes



Afin de libérer les lignes pour les secours, ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Écoutez les messages d'alerte à la radio et respectez les consignes des autorités



Évacuez les bâtiments et n'y retournez sous aucun prétexte



Limitez vos déplacements pour ne pas vous mettre en danger ou gêner les secours



Éloignez-vous rapidement de la zone dangereuse Rejoignez le lieu de regroupement



Séisme

DICO : Un séisme est le résultat du frottement de plaques terrestres entre elles au niveau d'une faille. Ce phénomène provoque une secousse, éventuellement suivie de réplique(s). Il est caractérisé par un épïcêtre et une magnitude mesurée sur l'échelle de Richter, qui traduit l'énergie libérée. Le séisme est le risque majeur le plus meurtrier.

À Caluire et Cuire...

...La commune est classée en «risque faible».

Prévention et protection

Pour limiter l'impact sur le territoire, le décret n° 210-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques sismiques définit des mesures préventives, applicables depuis le 1^{er} mai 2011. Il fixe notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques applicables aux immeubles dits «à risque normal», c'est-à-dire ceux pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et leur voisinage immédiat. Des mesures préventives spécifiques doivent également être appliquées aux installations primordiales pour la sécurité civile, la défense ou le maintien de l'ordre publique, de manière à assurer la continuité de leur fonctionnement. Ces mesures s'appliquent aux nouvelles constructions et aux modifications importantes de structures sur des bâtiments existants.

Les bons réflexes



Afin de libérer les lignes pour les secours, ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez les messages d'alerte à la radio et respectez les consignes des autorités



Évacuez les bâtiments et n'y retournez sous aucun prétexte Ne prenez pas l'ascenseur



Limitez vos déplacements pour ne pas vous mettre en danger ou gêner les secours



Éloignez-vous rapidement de la zone dangereuse Rejoignez le lieu de regroupement



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Transport de matières dangereuses

DICO : Le réseau français est emprunté chaque jour par plusieurs millions de véhicules, dont près de 10% sont des transports de matières dangereuses. Un TMD est un véhicule transportant des substances susceptibles en cas d'accident d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de leurs propriétés physico-chimiques, technologiques ou par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer.

À Caluire et Cuire...

...les transports de matières dangereuses alimentent les zones industrielles ou transitent sur la commune par des axes privilégiés.

- **Transport routier** : deux itinéraires définis par le SPIRAL (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise). L'ensemble du reste de la voirie communale est susceptible d'être affecté par le risque de transport de matières dangereuses notamment pour l'alimentation des stations services en carburant.
- **Transport ferroviaire** : les lignes ferroviaires Lyon-Paris, Lyon-Genève et Lyon-Villefranche-sur-Saône
- **Transport fluvial** : la Saône

Prévention et protection

Le transport de matières dangereuses est soumis à une procédure d'identification par des plaques oranges, placées sur les véhicules, indiquant la nature du risque et la matière transportée. En cas d'accident la Cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) des sapeurs pompiers du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) met en place des périmètres de sécurité pour protéger la population au moment de son intervention.

Les bons réflexes



Afin de libérer les lignes pour les secours, ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Écoutez les messages d'alerte à la radio et respectez les consignes des autorités



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche et n'en sortez sous aucun prétexte



Limitez vos déplacements pour ne pas vous mettre en danger ou gêner les secours



Fermez et calfeutrez les portes, les fenêtres et les ventilations



Ne fumez pas Ne produisez ni flamme ni étincelle



Rupture de barrage

DICO : Une rupture de barrage est le fait qu'un barrage déverse de manière non contrôlée l'eau ou la boue qu'il devrait contenir à la suite d'une perte de l'intégrité de sa structure provoquée par une catastrophe naturelle ou une erreur humaine. Les ruptures sont assez rares mais quand elles arrivent, les conséquences peuvent être catastrophiques.

À Caluire et Cuire...

...le barrage présentant des risques importants pour la commune est celui de Vouglans, situé sur la rivière de l'Ain à 135 kilomètres de Caluire et Cuire. Pour la ville, les zones concernées par ce risque sont les quartiers de Saint-Clair côté Rhône et de Cuire le Bas côté Saône. En cas de rupture, l'onde de submersion arriverait dans les 8h.

Prévention et protection

Le barrage est surveillé régulièrement et fait l'objet de diagnostics poussés. Son niveau de remplissage est régulé par l'exploitant. En cas de rupture, le Préfet de région active le plan ORSEC (Organisation de la réponse de la sécurité civile) 48h à l'avance, validé et diffusé auprès de tous les acteurs de la sécurité. Il définit comment gérer les flux de population lors de l'évacuation des zones immergées.

Les bons réflexes



Afin de libérer les lignes pour les secours, ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez les messages d'alerte à la radio et respectez les consignes des autorités



Fermez les portes, les volets et les fenêtres



Limitez vos déplacements pour ne pas vous mettre en danger ou gêner les secours



Gagnez un point en hauteur Ne prenez pas l'ascenseur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Éloignez-vous rapidement de la montée des eaux



Quelles bonnes pratiques adopter ?

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)



Chers Caluirards, chères Caluirardes,

Ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) s'inscrit dans le cadre des actions de prévention réalisées par la Ville de Caluire et Cuire et ses partenaires afin de maîtriser les risques majeurs et limiter leurs conséquences.

Le DICRIM récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur le territoire communal et rappelle pour chacun d'eux la conduite à tenir, les numéros d'urgence... Une cartographie de la commune vous indique leurs zones de localisation. Il vous permet ainsi d'être acteur de votre sécurité et de celle de vos proches.

Je vous invite à conserver ce document et à diffuser très largement les informations qu'il contient.

Philippe Cochet
Maire de Caluire et Cuire

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité de survenue d'un événement grave, d'origine naturelle ou lié aux activités humaines, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et/ou occasionner des dommages importants.

Il est caractérisé par son importante gravité et par sa si faible fréquence que l'on peut oublier le risque et ne pas y être préparé, d'où la nécessité d'une information préventive, droit fondamental du citoyen.

LE DICRIM EN BREF

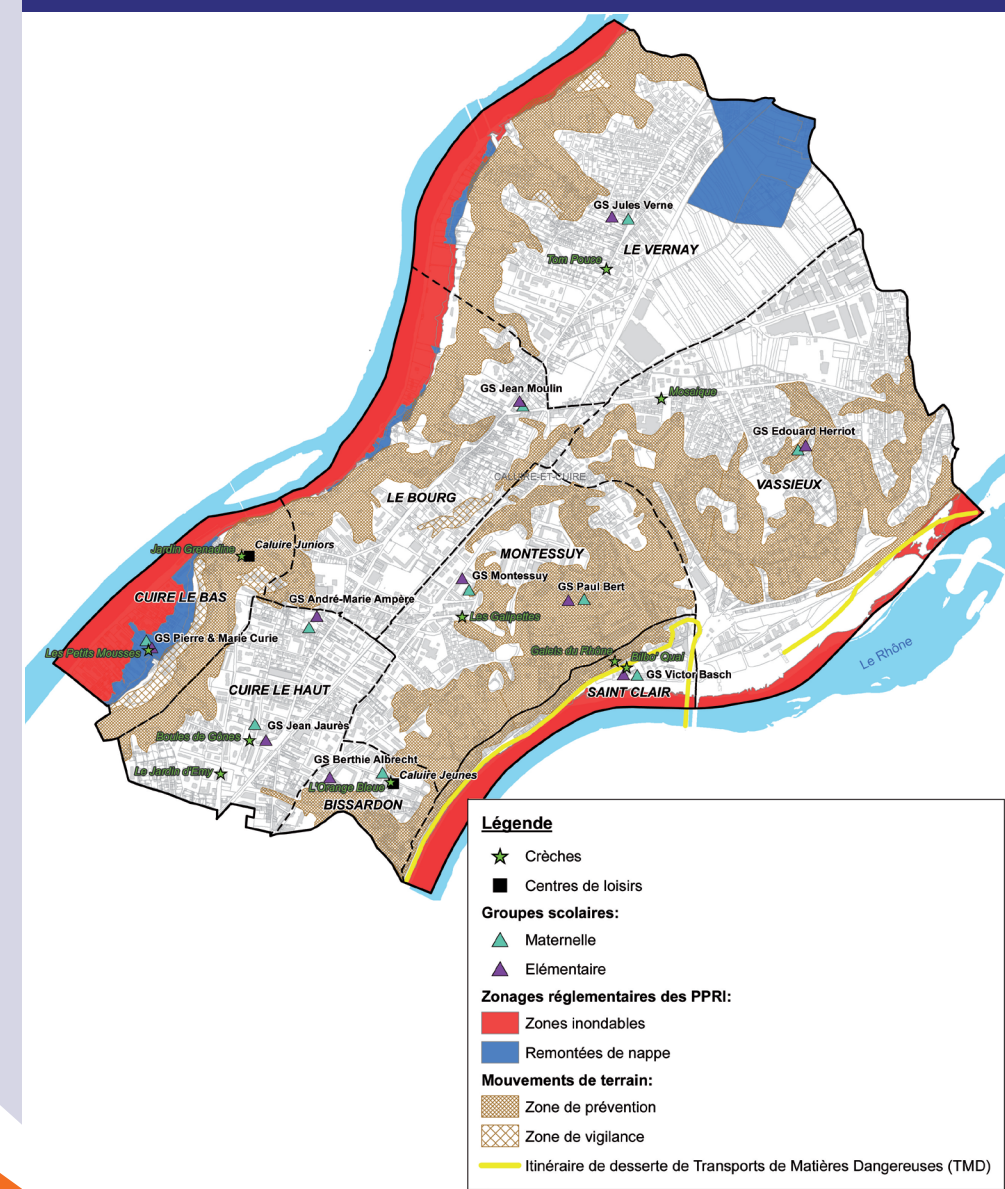
Ce Document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) a été réalisé dans le but de minimiser l'impact d'une catastrophe sur les personnes, les biens et l'environnement.

Il permet de :

- Recenser les risques auxquels la population de Caluire et Cuire est exposée.
- Décrire les mesures de prévention prévues pour limiter leurs effets.
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger.

Ce document est évolutif, il sera complété au fur et à mesure des connaissances et des expériences acquises.

À QUELS RISQUES SOMMES NOUS EXPOSÉS À CALUIRE ET CUIRE ?



La ville de Caluire et Cuire est exposée à 5 risques majeurs :

- INONDATIONS**
- MOUVEMENT DE TERRAIN**
- RISQUE SISMIQUE**
- TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**
- RUPTURE DE BARRAGE**



Inondation

DICO : Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone, habituellement hors d'eau, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau.

À Caluire et Cuire...

...des événements catastrophiques ont eu lieu au milieu du XIX^e siècle. Les crues exceptionnelles de la Saône, en 1840 puis en 1856, font encore référence aujourd'hui. Plus récemment la Saône a connu régulièrement des crues significatives, comme en 1955 (une crue exceptionnelle a isolé pendant une semaine le quartier de Cuire le Bas), en 1981 et en 1983.

La crue de la Saône de mars 2001 a entraîné la fermeture du quai Clemenceau, de la limite de Lyon jusqu'à la montée des Forts, et de la montée Castellane au pont Paul Bocuse, l'eau atteignant, selon les endroits, un mètre de hauteur.

Prévention et protection

Pour sensibiliser la population aux risques, des plaques de repère de crue ont été installées, côté Saône, sur le mur d'enceinte de l'école Ombrosa, sur la maison de l'écluse et sur le porche de la ludothèque.

Les crues du Rhône et de la Saône sont surveillées par VIGICRUE qui propose au Préfet la mise en alerte des services concernés dès que le seuil d'alerte est atteint.

Les dispositions sont prises en fonction de la montée des eaux et la population est informée par les services de la mairie et les sapeurs-pompiers. En cas de nécessité, les personnes évacuées sont relogées dans des hébergements de secours.

Les bons réflexes



Afin de libérer les lignes pour les secours, ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



Écoutez les messages d'alerte à la radio et respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous mettre en danger ou gêner les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Coupez le gaz et l'électricité



Fermez les portes, les volets et les fenêtres



Gagnez un point en hauteur Ne prenez pas l'ascenseur



Éloignez-vous rapidement de la montée des eaux

LES MOYENS D'ALERTE

Un dispositif de veille 24h/24, 7 jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens.

En cas de crise majeure, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde. Ce plan est réalisé par la Ville et a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services de secours extérieurs.

Dans tous les cas, les habitants seront alertés. L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

À Caluire et Cuire, les moyens d'alerte sont les suivants :



Panneaux lumineux
21 panneaux sont installés sur la commune



Hauts parleurs mobiles
Ils sont disposés sur les véhicules de la police municipale



Radio
Diffusion de messages par les stations de radio (Préfecture)

INFOS UTILES

Préfecture du Rhône
04 72 61 60 60
www.rhone.gouv.fr

Météo France
www.meteofrance.com

Vigicrue
www.vigicrues.gouv.fr

RADIOS LOCALES
Radio France : 04.78.92.39.39
France Info : 103.4 et 105.4 FM
France Inter : 99.8 FM
Radio Scoop : 04.78.42.88.88 – 92.0 FM
Radio Espace : 04.72.10.15.30 – 96.9 FM
Lyon 1^{ère} : 04.72.80.90.20 – 90.2 FM